

20240301 InfoMigrants

<https://www.infomigrants.net/fr/post/55547/ils-sont-a-la-rue--116-jeunes-migrants-en-recours-expulses-dun-gymnase-a-toulouse>

Actualités



Les 141 jeunes exilés qui campaient à Toulouse ont été évacués, mardi 20 septembre 2022. Crédit : Préfet d'Occitanie et de Haute-Garonne/Twitter

"Ils sont à la rue" : 116 jeunes migrants en recours expulsés d'un gymnase à Toulouse

Par [Maïa Courtois](#) Publié le : 01/03/2024

À l'aube, ce vendredi, 116 jeunes migrants ont été expulsés du gymnase Saint-Sernin de Toulouse où ils avaient trouvé refuge. Auparavant, ces derniers avaient déjà été évacués par la préfecture d'un bâtiment universitaire. Considérés ni mineurs ni majeurs par l'administration, la plupart sont en recours pour faire reconnaître leur minorité. Les bénévoles peinent depuis de longs mois à obtenir leur mise à l'abri.

L'expulsion du gymnase Saint-Sernin à Toulouse a débuté un peu avant 6 heures du matin, ce vendredi 1er mars. Pas moins de 116 jeunes exilés y étaient abrités et accompagnés par des associations et citoyens solidaires. "La police a été aperçue vers 5h30 dans le quartier, donc on a été prévenus. Les jeunes se sont réveillés dans le calme, ils ont rassemblé leurs affaires", raconte Fred, membre du collectif toulousain AutonoMIE.

Une trentaine de CRS accompagnés de la police aux frontières (PAF) ont mené l'opération. Les forces de l'ordre "ont défoncé la porte arrière du gymnase avec un bélier. Sachant que la porte de devant était ouverte... Ils n'avaient pas besoin de faire ça", soupire Fred.

La préfecture de Haute Garonne évoque, elle une "opération, qui a duré 45 minutes et qui s'est déroulée dans le calme et sans heurt" [dans son communiqué](#) paru ce vendredi. Objectif : "empêcher que ce bâtiment public, qui n'est pas destiné à de l'hébergement, ne devienne un squat pérenne dans des conditions de sécurité et de salubrité indignes. Il va pouvoir retrouver sa fonction première", justifie la préfecture.

"Si on appelle le 115, on ne trouvera jamais de place"

Cet après-midi, les bénévoles ont réussi à négocier un accès au gymnase pour récupérer les affaires restantes : duvets, papiers d'identité, vêtements... Depuis une semaine, la centaine de jeunes exilés avait trouvé refuge dans ce gymnase appartenant à la mairie.

La collectivité avait saisi un juge des référés dès samedi dernier, à leur arrivée, en vue d'une expulsion. Le tribunal administratif lui a donné raison, en ordonnant, mercredi, une évacuation "sans délai". Le juge des référés a considéré que "l'occupation en cause faisait obstacle (...) à l'utilisation normale" de l'infrastructure sportive.

Les jeunes ont donc été sortis, ce vendredi, "par petits groupes, autour de la place, pour éviter qu'ils ne se rassemblent", raconte Fred. "Ils sont à la rue, pour l'instant. Et on ne se fait pas d'illusion : si on appelle le 115 pour cent personnes, on ne leur trouvera jamais de place".

Pour l'heure, aucune opération de mise à l'abri n'a été déployée. La préfecture affirme dans son communiqué que "l'ensemble des occupants du squat de l'université avaient fait l'objet *in situ* d'une évaluation individuelle des services de l'État et du conseil départemental" et que les personnes mineures se seraient déjà vu proposer un hébergement.

Elle justifie donc, en ce qui concerne le gymnase : "Dans la mesure où ce sont les mêmes personnes (...) Elles ne peuvent prétendre à aucune prise en charge immédiate".

Ni mineurs, ni majeurs : des jeunes en recours maintenus dans un cycle d'errance

Ce "squat de l'université" que mentionne la préfecture correspond en fait à la précédente occupation, juste avant celle du gymnase.

Pendant plus d'un an, un bâtiment de l'université Paul-Sabatier avait été occupé par ces jeunes exilés. 267 occupants en avaient été expulsés le 23 février. Une partie s'était donc installée, dès le lendemain, dans le gymnase.

A lire aussi

[À Toulouse, l'avenir incertain des jeunes "ni mineurs, ni majeurs"](#)

Pour mieux comprendre la situation, il faut rappeler que l'immense majorité des jeunes - ceux de l'université, comme ceux du gymnase -, sont en recours pour faire reconnaître leur minorité. Ils sont en attente d'une décision du juge des enfants, après un premier refus de la DDAEOMI, le dispositif d'évaluation départemental, délégué à l'ANRAS (Association nationale de recherche et d'action sociale).

Une telle procédure de recours implique plusieurs mois d'attente. Or, durant ce laps de temps, les jeunes restent "très souvent en errance, sans hébergement ni prise en charge éducative, dans l'attente du prononcé de la décision du juge des enfants", expose la Défenseure des Droits dans [un rapport sur les MNA paru en février 2022](#).

Il n'existe pas, en effet, d'obligation pour le département de garder ces jeunes à l'abri le temps du recours. D'où l'argumentaire de la préfecture. À noter : entre l'expulsion de l'université et celle du gymnase, "au moins un jeune a été reconnu mineur par le juge des enfants", et donc envoyé vers un hébergement dans le cadre de l'aide sociale à l'enfance, souligne Fred.

Lors de l'expulsion de l'université le 23 février, six jeunes avaient été, à l'inverse, envoyés "au Centre de rétention administrative en vue de leur reconduite dans leur pays d'origine", rapporte le communiqué de la préfecture de ce vendredi. Ce que les autorités oublient de préciser, c'est qu'entre-temps, ces jeunes envoyés en CRA "ont tous été libérés en raison d'une faute de procédure lors des contrôles de police", retrace encore Fred.

Ce vendredi, plusieurs jeunes du gymnase ont été, eux, emmenés dans les locaux de la Police aux frontières pour approfondir les contrôles. "Au moins l'un d'eux a, depuis, été libéré", précise Fred.

Des solutions locales possibles

Le maire de Toulouse Jean-Luc Moudenc (DVD) a salué "l'efficacité" de l'action des forces de l'ordre de ce vendredi, tout en reconnaissant que "le problème de fond reste entier", sur [son compte X \(ex-Twitter\)](#). La faute, selon lui, aux bénévoles : "Nous subissons en continu des squats organisés par certains réseaux très militants, sous couvert associatif, qui se servent de la misère de leurs occupants pour les manipuler à des fins politiques, à travers des occupations successives d'immeubles privés ou de bâtiments publics".

En réalité, l'entre-deux administratif dans lequel se trouve ces jeunes, considérés ni mineurs ni majeurs, crée un cycle ininterrompu d'expulsions. "En permanence, c'est la même problématique", s'exaspère Fred.

A lire aussi

[Toulouse : les jeunes migrants qui campaient devant le palais de justice ont été évacués](#)

Avant l'occupation de l'université, 141 jeunes sans solution d'hébergement avaient survécu plusieurs semaines dans un campement aux abords du palais de justice de Toulouse. Jusqu'à leur évacuation en septembre 2022.

Un "dispositif d'évaluation et d'intervention" avait été déployé par la préfecture pour réorienter ces jeunes. 137 mineurs en recours auprès du juge des enfants - une situation similaire à celle d'aujourd'hui, donc -, avaient été orientés vers des centres d'hébergement.

A lire aussi

[Toulouse : la mairie demande l'expulsion d'un campement informel de jeunes migrants](#)

Preuve que les collectivités peuvent agir pour de la mise à l'abri. D'autant qu'il existe un historique important, à Toulouse : pendant deux ans, une centaine de jeunes avait trouvé refuge dans les bâtiments de l'Ehpad des Tourelles. Un accord-cadre, signé en février 2020 avec la mairie qui finançait le lieu, avait permis leur hébergement. Mais à cause de conditions d'accueil dégradées amenant des incidents, la collectivité avait fait volte-face et demandé une [expulsion, mise en oeuvre par la préfecture en août 2022](#).

Antoine Bazin, coordinateur programme et actions mobiles de Médecins du Monde, avait alors regretté auprès d'InfoMigrants la perte "d'un lieu unique où il y avait des mineurs isolés au même endroit". Le responsable craignait de "perdre le fil avec certains jeunes qu'on ne va pas forcément retrouver", suite à cette évacuation propice à "briser des parcours de soin déjà précaires".

A lire aussi

["On a besoin d'aide" : à Marseille, des jeunes laissés à l'abandon par le département](#)

"Les Tourelles, c'était un dispositif mis en place pour répondre à ce besoin des mineurs isolés en attente de la décision du juge. On ne doit pas prendre le risque de mettre en danger un enfant : il faut le protéger dans tous les cas !", insiste Fred.

Des modèles se développent dans d'autres villes pour répondre à ce même besoin. À Marseille, par exemple, une structure d'hébergement pour 20 mineurs en recours a été ouverte courant 2022 par Médecins sans frontières et des collectifs locaux. Le nombre de places reste "très réduit par rapport aux besoins existants sur le territoire", [soulignait Julien Delozanne, coordinateur de projet pour MSF à Marseille.](#)